

Malgré un certain nombre de mesures d'étanchéité des bassins de stockage, il n'est pas exclu que la nappe phréatique soit contaminée par les composés toxiques contenus dans les dépôts des différents bassins. Cette hypothèse est confortée par la consultation des documents disponibles (rapport ANTEA n° 89216/A de juillet 2017, rapport Santé Publique France, d'avril 2017). Une expertise est souhaitable, tenant compte notamment du régime des pluies. Elle devra rechercher s'il existe des défauts d'étanchéité et d'éventuelles percolations et infiltrations, à caractériser et à localiser. Un contrôle de l'état fonctionnel des drains est aussi à prendre en compte. La question est importante, dans la mesure où il s'agit de réserves d'eau utiles dans le cadre de sa raréfaction liée au changement climatique.

Les renseignements concernant la charge en soude des dépôts ne sont pas donnés, ni les conséquences de la présence de ce produit toxique, notamment lors des envolées par grand vent. Les pH élevés confortent cette hypothèse.

Les moyens employés pour arrêter les envolées de poussières par grand vent ne paraissent pas avoir l'efficacité souhaitée si on se réfère aux nuages rouges qui s'abattent périodiquement sur les agglomérations de Bouc Bel Air et de Gardanne et ses habitants !

### **Le principe de précaution.**

Ces constats doivent être pris au sérieux. Il est urgent d'appliquer le principe de précaution avant d'y voir plus clair pour l'ensemble de ces problèmes. Aussi donnons-nous un avis défavorable à la prolongation de l'autorisation de ces dépôts à terre.

De toute façon, la présence d'une usine polluante et de ses terrains d'accumulation de ses déchets toxiques, en plein milieu d'une zone urbanisée, est une aberration !